

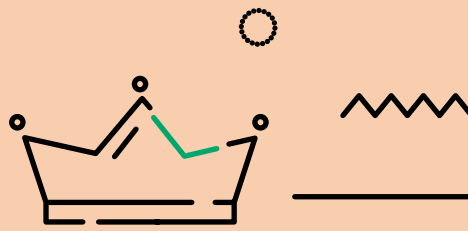
DANS UN MONDE QUI CHANGE,
**LA SATISFACTION DES CLIENTS
EST LA SEULE RÉCOMPENSE
QUI COMPTE.**

2019
FUND
AWARDS
DE TIJD
L'ECHO



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'asset manager
d'un monde
qui change



Comme chaque année, les journaux financiers De Tijd & L'Echo dressent un classement des OPC les plus performants. Cette année, les Fund Awards 2019 de De Tijd & L'Echo ont été décernés à Bruxelles le 12 mars dernier. Consacrés aux affaires et à la finance, De Tijd & L'Echo constituent la référence en Belgique en matière d'information économique et financière. Les journaux et sites web De Tijd & L'Echo s'adressent aux entrepreneurs, managers et investisseurs soucieux de disposer des informations nécessaires et de cet instrument de travail au quotidien.

DEUX PRODUITS D'ÉPARGNE PENSION GÉRÉS PAR BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT RÉCOMPENSÉS EN 2019 !

BNPP B Pension Fund Balanced, le fonds commun de placement de droit belge géré par BNP Paribas Asset Management, a remporté la première place parmi 11 concurrents dans la catégorie « Fonds d'épargne pension ». Le compartiment Growth du FCP¹ de droit belge **Metropolitan-Rentastro** a décroché la troisième place dans la même catégorie.

Ce Fund Award 2019 souligne le savoir-faire de BNP Paribas Asset Management dans les investissements à long terme. Dans un monde qui change, une retraite bien préparée pour les clients est la seule récompense qui compte.



DONNÉES TECHNIQUES DE BNPP B PENSION FUND BALANCED ET METROPOLITAN- RENTASTRO GROWTH

FABRICANT DU FONDS (MANCO)

BNP Paribas Asset Management Belgium

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

BNPP B PENSION FUND BALANCED

L'objectif du fonds est d'assurer une valorisation aussi élevée que possible et d'assurer une large répartition des risques en investissant dans tous les types de classes d'actif (actions, obligations, instruments du marché monétaire et liquidités), sans limite sectorielle, en euro, ou dans la monnaie d'un Etat membre de l'Espace économique européen. La gestion est orientée vers une composition de portefeuille de 50 % en actions et 50 % en obligations. En ce qui concerne les actions, il sera tenu compte de l'importance économique, de la capitalisation boursière des différents secteurs et des perspectives et situations spécifiques des valeurs individuelles. En ce qui concerne les obligations, la composition du portefeuille est établie en tenant compte des prévisions de taux qui conduisent à la diminution ou à l'allongement de la durée de vie résiduelle des obligations du portefeuille. La grande majorité des obligations ont au moins un rating « *investment grade* ».

La composition des avoirs du fonds respectera les modalités relatives aux fonds d'épargne-pension, afin de permettre aux participants de bénéficier des avantages fiscaux qui y sont prévus.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts sur base journalière (jour ouvrable bancaire entier en Belgique).

Les revenus sont réinvestis de manière systématique. Aucun dividende ne sera distribué.

METROPOLITAN-RENTASTRO GROWTH

L'objectif du fonds est d'assurer une valorisation aussi élevée que possible et d'assurer une large répartition des risques en investissant principalement en actions d'entreprises de l'Espace Economique Européen, sans limite sectorielle, et, dans une moindre mesure, en obligations et autres titres de créances libellés en euros ou dans la monnaie d'un Etat membre de l'Espace Economique Européen. A titre accessoire, le Fonds peut procéder à d'autres investissements. La partie investie en actions sera toujours supérieure à la partie investie dans les autres classes d'actifs. En ce qui concerne les actions, il sera tenu compte de l'importance économique, de la capitalisation boursière des différents secteurs et des perspectives et situations spécifiques des valeurs individuelles. En ce qui concerne les obligations, la composition du portefeuille est établie en tenant compte des prévisions de taux qui conduisent à la diminution ou à l'allongement de la durée de vie résiduelle des obligations du portefeuille. La grande majorité des obligations ont au moins un rating « *investment grade* »*.

La composition des avoirs du fonds respectera les modalités relatives aux fonds d'épargne-pension, afin de permettre aux participants de bénéficier des avantages fiscaux qui y sont prévus.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts sur base journalière (jour ouvrable bancaire entier en Belgique).

Les revenus sont réinvestis de manière systématique. Aucun dividende ne sera distribué.

DURÉE

Illimitée

FRAIS D'ENTRÉE

max. 3 %

FRAIS DE SORTIE

0 %

FRAIS COURANTS

1,24 % (BNPP B Pension Fund Balanced), 1,23 % (Metropolitan-Rentastro Growth)

TOB À LA SORTIE DE LA PART DE CAPITALISATION

N/A

INVESTISSEMENT MINIMUM REQUIS

une action

* Ce rating désigne une qualité de signature élevée (faible probabilité de défaut) attribuée par une agence de notation. Par exemple, « *investment grade* » correspond à une notation supérieure à BBB- auprès de Standard and Poor's.

PRÉCOMPTE MOBILIER TAXE SUR LA PLUS-VALUE DES ACTIONS DE CAPITALISATION ET DE DISTRIBUTION, AINSI QUE SUR LES DIVIDENDES DES ACTIONS DE DISTRIBUTION

N/A

FISCALITÉ

À votre 60^e anniversaire ou 10 ans après l'ouverture de votre compte d'épargne pension (si le contrat a été conclu à partir de l'âge de 55 ans), le compte d'épargne pension est soumis à la taxe sur l'épargne à long terme. La base imposable de cette taxe finale correspond à la somme de tous les montants versés, capitalisés à un taux de 4,75 % (pour les versements après 1992). Les prélèvements anticipés de 1 % effectués entre 2015 et 2019 compris pour les contrats conclus avant fin 2014 sont déduits de la taxe finale. En cas de remboursement avant l'âge de 60 ans, l'imposition s'effectue à l'impôt des personnes physiques et le précompte professionnel est retenu. Dans ce cas, le capital liquidé est soumis à un taux d'imposition distinct (plus favorable) de 10 % (s'applique à la partie du capital provenant des versements effectués à partir de 1993) ou 16,5 % (s'applique à la partie du capital provenant des versements effectués avant 1993) à l'impôt des personnes physiques s'il est effectué au profit du bénéficiaire.

Attention: taxation très lourde (en général 33 %) en cas de sortie avant le 60^e anniversaire

RISQUES PRINCIPAUX

■ **Risque de change**

Résulte de la présence d'actifs libellés dans des devises différentes de la devise de référence.

■ **Risque de crédit**

Risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou de son incapacité à honorer ses engagements (défaut), pouvant entraîner une baisse de la valeur des obligations dans lesquelles le fonds est investi.

■ **Risque d'inflation**

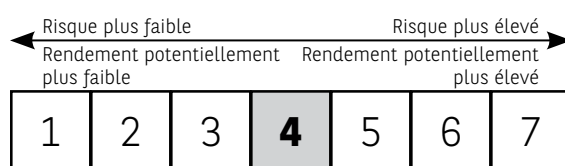
Résulte du fait que les rendements des investissements à court terme n'évoluent pas au même rythme que l'inflation, entraînant ainsi une réduction du pouvoir d'achat des investisseurs.

■ **Risque de liquidité**

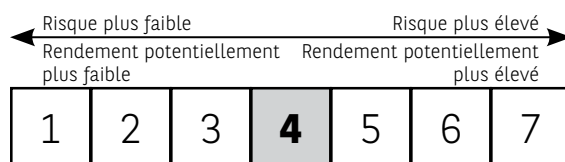
Résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un laps de temps raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

SRRI

BNPP B Pension Fund Balanced



Metropolitan-Rentastro Growth





Service plainte interne: ambe.complaints@bnpparibas.com

Service plainte externe: OMBUDSFIN

E-mail : ombudsman@ombudsfm.be

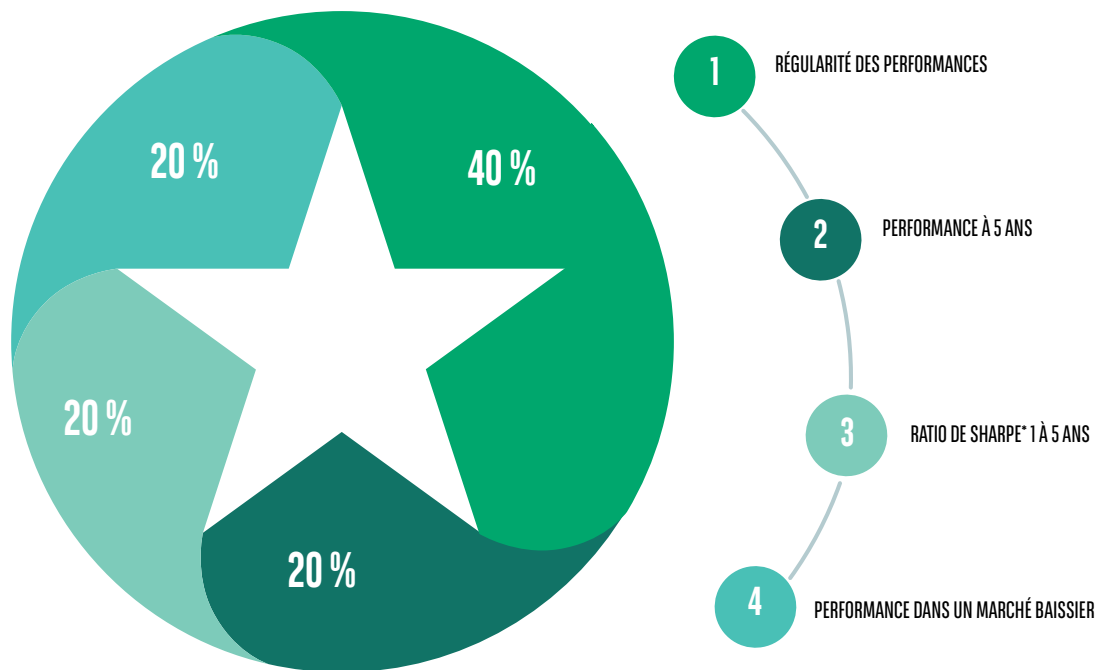
Site web : www.ombudsfm.be

La VNI des fonds est publié dans les journaux financiers et sur le site de la Beama: www.beama.be/fr/vni

Le document d'information clé pour l'investisseur (KIID) ainsi que le prospectus doivent être lu avant de souscrire. Le dernier Prospectus, le KIID, le rapport annuel et le rapport semestriel, peuvent être obtenues, sans frais, en français et en néerlandais, auprès de BNP Paribas Asset Management Belgique ou en ligne sur www.bnpparibas-am.be.

MÉTHODE D'ÉVALUATION RETENUE POUR LES FUND AWARDS 2019 DE TIJD & L'ECHO

Les Funds Awards sont attribués sur la base de la méthodologie des couronnes. Les couronnes sont attribuées sur la base des cours mensuels, en utilisant l'historique de cours de 5 années. L'Echo-De Tijd Award 2019 tient compte des années 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018. Tous les calculs sont réalisés selon l'angle de vue de l'investisseur européen. Ceci signifie que toutes les performances sont calculées en EUR. Les couronnes sont obtenues sur base de la moyenne pondérée de quatre pourcentages :



* Le ratio de Sharpe est la surperformance du portefeuille par rapport au taux sans risque divisé par sa volatilité.

En calculant la moyenne pondérée des 4 pourcentages, chaque fonds obtient un pourcentage final.

Le compartiment qui obtient le pourcentage final le plus élevé de sa catégorie remporte l'Award.

Les Fund Awards 2019 de Tijd & L'Echo ne concernent que les fonds accessibles au public en Belgique.

Classement parmi 11 participants dans cette catégorie.

Pour plus d'informations, merci de vous référer au site www.lecho.be.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium est une société de gestion d'organismes de placement collectif et gestionnaire d'organismes de placement collectif alternatifs, agréée par l'Autorité des Services et Marchés Financiers, constituée sous forme de société anonyme, ayant son siège social Rue du Progrès 55, 1210 Bruxelles, Belgique.

Le présent document a été rédigé et est publié par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium.

Ce contenu ne constitue pas un conseil d'investissement.

Le présent document réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) des instruments financiers, où une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question. Cette documentation est gratuitement disponible en français et en néerlandais auprès de BNP Paribas Fortis S.A., Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, ou sur le site web.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium n'est nullement obligée de les tenir à jour ou de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

La documentation visée par le présent avertissement est disponible sur www.bnpparibas-am.be.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'asset manager
d'un monde
qui change